

ESPACE MILITAIRE

Le soutien psychologique dans l'armée de Terre pendant le déploiement

Le soutien psychologique dans l'armée de Terre est défini par la directive de 2017.

Il repose sur trois principes d'action :

- > Proximité : au plus près du combattant, que ce soit au régiment, pendant Sentinelle, en mission de courte durée (MCD) ou en opération extérieure (OPEX)
- > Précocité : dès la survenue d'une circonstance nécessitant un soutien spécifique et spécialisé
- > Permanence : avant, pendant, après la mission opérationnelle

Depuis 2009, l'armée de Terre dispose d'une chaîne de soutien psychologique qui lui est propre et qui s'articule autour des psychologues de la DRHAT/BCP-EH/Cellule d'intervention et de soutien psychologique de l'armée de Terre (CISPAT), des conseillers facteurs humains au sein des régiments et des référents section, au plus près des combattants.

Le soutien psychologique pendant la mission

Il est assuré par la mise en oeuvre de dispositifs propres à l'armée de Terre, complémentaires au soutien médico-psychologique assuré par la chaîne des soins :

- > Le commandement peut joindre les psychologues de la CISPAT (psychologue référent ou numéro d'astreinte si urgence) qui ont pour mission de le conseiller à distance et qui peuvent mener des actions à son profit. Il peut également se tourner vers le psychiatre du Service de santé des armées déployé sur le théâtre pour la prise en charge de militaires souffrant de troubles psychiques.
- > Le militaire peut, pendant son déploiement s'appuyer sur le réseau de soutien psychologique présent sur le théâtre (référents section - conseiller facteur humain - chaîne santé)
- > Les pauses opérationnelles permettent d'accorder aux militaires une période de repos physiologique sur le théâtre, en arrière des zones les plus exposées dès que le rythme opérationnel le permet.
- > Des séances d'optimisation des ressources des forces armées (ORFA) peuvent être organisées au profit des militaires pendant les phases de repos pour une meilleure récupération.
- > Le commandement remplit en outre, pour chaque militaire déployé, une fiche de suivi post-opérationnel qui n'est pas un document médical. Celle-ci rend compte précisément du vécu opérationnel du militaire et a valeur administrative dans l'instruction éventuelle des dossiers de pension.





CNMSS
Engagement au service
des militaires



SGA

Secrétariat général pour l'administration



ARMÉE DE TERRE



**MARINE
NATIONALE**



**ARMÉE DE L'AIR
& DE L'ESPACE**



**Gendarmerie
NATIONALE**



MINISTÈRE DES ARMÉES



**Service de santé
des armées**